

Lieux d'accueil

SAVS à BREST

3 rue Édouard Belin
Bâtiment 2-3, 1er étage
29200 BREST
Tram Ligne A : Arrêt Eau Blanche

SAVS à QUIMPER

Immeuble Le Majestic – Porte A
2 allée Émile Le Page
29000 QUIMPER
Bus ligne B ou C1/C2 : Arrêt Orangerie

Sur le territoire de MORLAIX

Des RDV sont proposés au Siège
Association Les Genêts d'Or
14 rue Louis Armand – ZI de Keriven
29600 Saint-Martin-des-Champs

Modalités d'accueil - Horaires

- Accueil téléphonique : du **lundi au jeudi** de 09.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00 le **vendredi** de 09.00 à 12.00
- Avec un professionnel : du **lundi au vendredi** sur rendez-vous.
- Pour s'inscrire, **contacter le secrétariat au 02 98 83 77 99**

Capacité d'accueil

Le service dispose d'un agrément de **10 places** départementales.

L'accès au service est **gratuit**. Ces places sont financées avec le soutien de :



Pôle des Services du Domicile

3 rue Édouard Belin
Bâtiment 2-3, 1er étage
29200 BREST
Tél : 02 98 83 77 99

Mail : secretariat.domicile@lesgenetsdor.org

SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
pour personnes présentant des
Troubles du Spectre de l'autisme (TSA)



BREST



QUIMPER



MORLAIX

Public et Missions

Le service accompagne des adultes (20 ans et plus) vivant à domicile et présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Il a pour mission d'aider et de **soutenir** la personne dans les différents domaines de sa vie personnelle, professionnelle et sociale, dans une recherche constante d'**autonomie** et de développement des compétences.

Modalités d'admission

Pour bénéficier d'un accompagnement par le SAVS, la personne doit disposer :

- D'une orientation vers un SAVS délivrée par la CDAPH (MDPH 29)
- D'un diagnostic d'autisme ou de TSA posé par un médecin.

Modalités d'accompagnement

L'accompagnement par le service est **libre, volontaire et individualisé**.

Il peut prendre la forme d'entretiens individuels et/ou d'actions collectives et d'appui aux démarches extérieures ;

Les rencontres peuvent avoir lieu **au bureau, au domicile**, ou dans les **locaux d'un partenaire extérieur**, à un rythme adapté aux besoins et aux demandes de la personne.

La personne signe un **Document Individuel de Prise en Charge** qui fixe le cadre de l'intervention et formalise son démarrage.

Puis elle élaborera un **Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)** basé sur une analyse conjointe de ses attentes et de ses besoins. Ce PIA sera réévalué régulièrement.

Durée et fin d'accompagnement

La **durée d'accompagnement** par le service varie en fonction du projet, des demandes et des besoins de la personne.

L'accompagnement peut **prendre fin** à tous moments à la demande de la personne, d'un commun accord, et sous certaines conditions, à la demande du service.

L'équipe pluridisciplinaire

Une équipe composée de professionnels formés à l'autisme, s'articule de manière coordonnée autour de la personne pour construire avec elle un projet en adéquation avec ses aspirations et ses compétences. Elle est constituée de :

- Un(e) Psychologue
- Un(e) chargé(e) d'accompagnement social
- Un(e) chargé(e) d'accompagnement professionnel

Avec l'accord de la personne, les intervenants coordonnent leurs actions avec les partenaires du milieu ouvert inscrits dans son parcours.

Les prestations

